

Fiche technique* Aide au permis de conduire 18/25 ans – Combo Parfait

Objectifs de l'aide

L'aide au Permis de conduire est **une aide individuelle** qui prend en charge le financement de la formation au **permis de conduire** dans la **limite de 1 500 €** pour un **jeune âgé de 18 à 25 ans inscrit** sur une des formations suivantes du **Programme Régional de Formation** : formation pré-qualifiante ou qualifiante **Prépa Métiers ; Se former au métier de ...** ou formation **Se préparer à créer ou reprendre une entreprise**.

Cette mesure a pour objectifs de contribuer à **lever les freins d'accès à la formation et à l'emploi des jeunes** et en particulier **celui lié à la mobilité** et de renforcer **l'appétence et la persévérance des jeunes pour la formation professionnelle**.

La mobilité constitue aujourd'hui un frein majeur pour les jeunes, le permis de conduire est donc un levier fort pour faciliter leur autonomie et insertion professionnelle, notamment en territoire rural.

Conditions pour bénéficier de l'aide

Pour être éligible à l'aide le jeune doit :

- Être âgé de 18 à 25 ans
- Être domicilié en région Centre-Val de Loire
- **Être inscrit sur une des formations suivantes du Programme Régional de Formation :**
 - Formation pré-qualifiante **Prépa Métiers**
 - Formation qualifiante **Se former au métier de...**
 - Formation **Se préparer à créer ou reprendre une entreprise**
- Présenter les conditions de ressources suivantes :
 - Jeune en logement autonome ayant un revenu inférieur ou égal à 1200€
 - Jeune logeant chez ses parents ayant un revenu inférieur ou égal à 600€

Toutes les demandes de jeunes présentant une autre situation financière seront étudiées au cas par cas par une commission au sein de la Mission Locale en lien avec l'Association Régionale des Missions Locales et les services de la Région.

Les personnes sous-main de justice en milieu fermé ne sont pas concernées par l'aide.

L'action de formation doit être en cours au moment de la demande d'aide auprès du conseiller Mission Locale.

Prescription de l'aide

Les **Missions Locales sont l'unique prescripteur** de l'aide **auprès de l'ARML** (Association Régionale des Missions Locales) qui transmet à la Région les dossiers complets de demandes d'aide pour instruction par les services et décision d'octroi par les élus en Commission Permanente Régionale.

Les autres partenaires du Réseau pour l'emploi, repérant un jeune qui répond aux conditions d'éligibilité de l'aide décrites ci-dessus, doivent **orienter le jeune vers la Mission Locale du territoire**.

Pour toute demande d'information de la mesure Aide au permis de conduire 18/25 ans – Combo parfait, les partenaires insertion/formation/emploi peuvent s'adresser directement à la Mission Locale de leur territoire.

➔ Voir liste de contacts des 20 Missions Locales de la région CVL jointe en annexe de cette fiche.

Caractéristiques et montant de l'aide

L'aide au permis de conduire Combo Parfait est une **subvention d'un montant maximum de 1 500 €**.
Le jeune peut solliciter l'aide pour financer :

- Soit l'ensemble de sa formation au permis de conduire à savoir le code et la conduite, dans la limite de 1 500 €.
- Soit uniquement la conduite, s'il a déjà débuté ou obtenu le code en amont de sa demande, dans la limite de 1 500 €.

Un jeune ayant déjà débuté la conduite n'est pas éligible à l'aide.

Modalités de mise en œuvre et de versement

La Mission Locale adresse la prescription à l'ARML qui vérifie l'éligibilité du jeune à l'aide et l'accompagne dans la constitution de son dossier qui doit comporter les pièces suivantes :

- La convention tripartite de partenariat ARML/jeune/Auto-école signée,
- L'attestation d'assiduité à la formation PRF financée par la Région,
- Le devis global détaillé de la formation au permis de conduire,
- Le RIB,

L'ARML adresse le dossier complet à la Région pour instruction et présentation du dossier au vote des élus en Commission Permanente Régionale (CPR). Après la décision d'octroi de l'aide par les élus, un courrier de notification d'attribution de l'aide est envoyé au jeune.

Le paiement de l'aide individuelle est versé directement par la Région au jeune en 2 ou 3 fois selon que le code est inclus ou non dans la formation au permis de conduire.

Le montant de chaque versement correspond soit à la moitié du montant du devis global (si versement en 2 fois) soit au tiers du montant devis global (si versement en 3 fois). Le courrier de notification précise les modalités de versement de l'aide et les justificatifs à fournir pour chaque versement.

Remarque : l'ARML assure l'animation et la gestion du volet administratif de la mesure Aide au permis de conduire Combo Parfait auprès des parties concernées (Mission Locale, jeune, auto-école, organisme de formation, Région) à partir de la réception de la prescription par la ML et jusqu'à la clôture du dossier.

Engagements du jeune bénéficiaire de l'aide

Le jeune bénéficiaire de l'aide s'engage à :

- Réaliser sa formation au permis de conduire dans les 12 mois à compter de la date indiquée sur son courrier de notification d'attribution de l'aide,
- Suivre la formation au permis de conduire dans sa totalité ainsi qu'à suivre l'intégralité de la formation professionnelle PRF,
- Fournir tous les documents justificatifs conditionnant les paiements de l'aide au jeune.

En cas de non-assiduité ou d'abandon du jeune à la formation au permis de conduire ou à la formation professionnelle PRF, **la Région mettra fin à l'aide financière octroyée et il pourra être demandé au jeune un remboursement pour tout ou partie de la dépense effectuée.**

Focus jeune en situation de handicap

Pour les éventuels besoins de compensation du handicap du jeune (aménagement de parcours, situations complexes ...), possibilité de mobiliser des aides complémentaires proposées par l'Agefiph :

- **La Ressource Handicap Formation (RHF)** pour coconstruire des solutions d'aménagement du parcours de formation du jeune - *pour en savoir plus* : rhf-centre@agefiph.asso.fr
- **Les aides financières** pour financer un éventuel surcoût du permis de conduire en lien avec le handicap du jeune - *pour en savoir plus* : <https://www.agefiph.fr/personne-handicapee>

ANNEXE - Coordonnées des 20 Missions Locales de la région Centre-Val de Loire

CHER

ML Bourges - Mehun-sur-Yèvre – Saint -Florent-sur-Cher

► MARTIN Benjamin

5 rue Séraucourt - 18000 Bourges
02 48 65 39 97

accueilmlbourges@missionlocalejeunes.fr

► Antenne de la Chancellerie

Pôle Tertiaire Libération - 1^{er} étage - 70 avenue de la Libération
- 18000 Bourges
02 48 65 39 97

► Antenne Saint-Florent-sur-Cher

75 Avenue Dordain - 18400 Saint-Florent-sur-Cher
02 48 23 21 23

antennestflorent@missionlocalejeunes.fr

► Antenne de Mehun-sur-Yèvre

Place Jean Manceau - 18500 Mehun-sur-Yèvre
02 48 57 06 24

antennemehun@missionlocalejeunes.fr

ML Cher Sud

► LEHELON Malika

2 rue Racine - 18200 Saint Amand Montrond
02 48 82 10 35

contact@mlchersud.fr

► Antenne de La Guerche

Parc Maurice Fuzelier - 18150 La Guerche sur l'Aubois

► Antenne de Dun-sur-Auron

rue du Collège - 18130 Dun-sur-Auron

► Antenne de Châteaumeillant

MSAP, 1 place Saint Blaise - 18370 Châteaumeillant

ML Sancerre Sologne

► LAFFONT Karine

Maison de l'emploi, 27 avenue de la gare - 18700 Aubigny-sur-Nère
02 48 58 35 91

missionlocale@sancerresologne.fr

► Antenne de Sancerre

Maison des associations, Cour du 18 juin - 18300 Sancerre
02 48 54 19 44

ML Vierzon

► SCHOETTEL Eddy

12 rue du 11 Novembre 1918 - 18100 Vierzon
02 48 75 85 12

contact@mlvierzon.com



EURE-ET-LOIR

ML Chartres

► BARBOT Julie

32-34 boulevard Chasles - 28000 Chartres
02 37 36 49 50

contact@mlla-chartres.fr

ML Dreux

► DAOUDI Mina

7 rue Henri Dunant - 28100 Dreux
02 37 38 57 67

contact@mldrouais.fr

MILOS 28

► SARRAZIN Ludovic

1 Ter avenue de la République - 28400 Nogent-le-Rotrou
02 37 94 05 05

newcontact@milos28.org

► Antenne de Châteaudun

30 rue de Varize - 28200 Châteaudun
02 37 94 05 05

newcontact@milos28.org

INDRE

ML Châteauroux

► PLOUX Eric

24 rue Bourdillon - 36000 Châteauroux
02 54 07 70 00

accueil@missionlocale-chateauroux.org

ML Indre Sud

► GALILÉ Aboubaker

28 rue Grande - 36300 Le Blanc
02 54 37 27 27

contact@missionlocale-indresud.fr

► Antenne d'Argenton-sur-Creuse

1 rue des écoles - 36200 Argenton-sur-Creuse
02 54 24 06 50

► Antenne de La Châtre

1 rue Maurice Rollinat - 36400 La Châtre
02 54 48 29 70

ML Issoudun

► BOUÉ Dolorès

Rue Georges Brassens - 36100 Issoudun
02 54 21 52 75

contact@missionlocale-issoudun.fr

INDRE-ET-LOIRE

ML Chinon

► RONDWASSER Marie

23 avenue Gambetta - 37500 Chinon
02 47 93 30 40

contact@mlchinonais.fr

ML Loire Touraine

► PLOQUIN Nathalie

22 place Richelieu - 37400 Amboise
02 47 30 41 64

contact@mloiretouraine.org

► Antenne de Château-Renault

31 avenue du Maine - 37110 Château-Renault
02 47 56 07 29

chateaurenault@mloiretouraine.org

ML Touraine

► GODOT Géraldine

28/30 rue de la Préfecture - 37000 Tours
02 47 76 12 11

mission.locale@mltouraine.com

► Antenne Centre

10 place Neuve - 37000 Tours
02 47 31 39 15

antenne.centre@mltouraine.com

► Antenne Nord

17-21 rue de Tourcoing - 37100 Tours
02 47 21 64 54

antenne.nord@mltouraine.com

► Antenne Sud

6-6 bis avenue Victor Hugo - 37300 Joué Les Tours
02 47 53 97 83

antennesud@mltouraine.com

► Antenne Est

22 rue Grand cour - 37700 Saint Pierre des Corps
02 47 46 29 82

antenne.est@mltouraine.com

► Espace Entreprise

13 Rue Buffon - 37000 TOURS
02 47 70 52 64

espace.entreprise@mltouraine.com

ML Touraine Côté Sud

► SALANIÉ Maryse

1 place Maréchal Leclerc - 37600 Beaulieu-Lès-Loches
02 47 94 06 46

contact@ml-tourainecotesud.fr

LOIRET

ML Montargis-Gien

► SAVIGNAC Sophie

31 avenue Chautemps - 45200 Montargis
02 38 98 73 60

contact@aijam.com

► Antenne Gien

30 rue Paul Bert - 45500 Gien
02 38 67 25 62

contact.missionlocalegien@aijam.com

ML de l'Orléanais

► EL HAKKOUNI Rania

9 boulevard de Verdun - 45000 Orléans
02 38 78 91 92

contact@mlo.fr

► Antenne Sud- Orléans la Source

2 rue Charles Coulomb - 45100 Orléans-la-Source
02 38 78 91 92

► Antenne Saint Marc Argonne

Maison de la Réussite - 4 rue Jean Philippe Rameau -
45000 Orléans
02 38 78 91 92

► Antenne Blossières

Maison de la Réussite - 4 rue Charles Le Chauve - 45000
Orléans
06 15 70 91 79

► Antenne Saint-Marceau

Maison de la Réussite - 1 rue des Pivoines - 45000
Orléans
06 26 17 79 61

ML du Pithiverais

► DUVERGER Catherine

1 centre Madeleine Rolland - 45300 Pithiviers
02 38 30 78 06

ml.pithiverais@orange.fr

LOIR-ET-CHER

ML du Blaisois

► DULOT Jessie

15 avenue de Vendôme - 41000 Blois
02 54 52 40 40

secretariat@mlblois.com

► Antenne Lorjou

5 rue Louis Bernicot - 41000 BLOIS
02 36 23 85 40

ML du Romorantinois

► ROMANET Maud

L'atelier - 3 rue Jean Monnet - 41200 Romorantin
02 54 76 23 22

mlromo@orange.fr

ML du Vendômois

► DELCOUX Laurent

71 Faubourg Chartrain - 41100 Vendôme
02 54 77 14 87

missionlocale@ml-vendomois.fr